Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210917-DEL392021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 septembre 2021

N° 39/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PAILLARD Elodie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire propose au conseil municipal plusieurs mouvements de crédit en une décision modificative n° 2 sur le budget de la commune. Les mouvements de crédits sont les suivants :

- Le transfert des assurances dommages ouvrages (prévus en investissement) en fonctionnement au compte 6162
- Sur le chap. 12 rémunération du personnel : virement du compte des non titulaires 6413 au compte titulaire 6411 suite à l'arrivée de l'agent technique titulaire.
- Sur l'opération 144 MSP : des mouvements de crédits sont nécessaires afin de financer travaux complémentaires hors marché suite à une demande de 2 spécialistes souhaitant venir s'installer à la maison de santé : il s'agit de créer de nouvelles pièces pour un ostéopathe et éventuellement pour un psychologue entre la cuisine et le studio pour un montant de 13 789.92 € TTC M. le Maire précise que le budget le permet puisque l'achat du mobilier du studio est moindre.
- Sur l'opération 146. M. le Maire précise, que suite à l'accident survenu au foot, il faut absolument acheter un défibrillateur extérieur supplémentaire.
- La trésorerie nous fait part d'une mauvaise imputation en 2015 lors d'une écriture de cession, une modification doit être faite à l'inventaire B11 pour 35 617.57 €.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	articles	montant	articles	montant
11	61521	-1 500,00 €		
	615221	-2 500,00 €		
	615231	-1 000,00 €		
	6161	-608,00 €		
	6162	16 352,00 €		
12	6411	5 000,00 €		
	6413	-5 000,00 €		
	"023"	-10 744,00 €		
TOTAL		0,00 €		0,00 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS	articles	montant	articles	montant
132	21318	-1 548,00 €		
144	2121	16 674,00 €		
144	21318	-16 756,00 €		
144	2184	-10 220,00 €		
146	2188	1 106,00 €		
	2132	35 617,57 €	21318	35 617,57 €
			"021"	-10 744,00 €
TOTAL		24 873,57 €		24 873,57 €

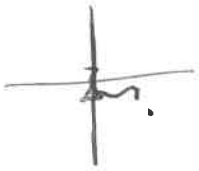
Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210917-DEL392021-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** les mouvements crédits et les travaux complémentaires pour la maison de santé.
- **ADOPTE** la décisions modificative n°2 sur le budget communal

Ainsi fait et délibéré le 17/09/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,





Hubert BRIATTE